

Le Conseil fédéral vise le minimum

Au mois de septembre dernier, les Chambres fédérales ont accepté, contre l'avis du Conseil fédéral, deux motions (PS et Centre) qui exigent une adaptation des rentes AVS/AI à l'inflation qui atteint 3,5 %. Or, sans tenir compte de ces motions, le Conseil fédéral a tenu à informer la population qu'il avait décidé une adaptation de seulement 2,5% dès le premier janvier 2023. Cela signifie 30 francs par mois pour les rentes minimales et 60 francs pour les rentes maximales (1225 francs pour les unes et 2450 francs pour les autres.) Pas de quoi pavoiser vu les hausses des prix qui accablent les ménages (primes LAMal, alimentation, électricité, gaz, essence, loyer).

Il faut savoir que la loi sur l'AVS prescrit que le Conseil fédéral examine, en règle générale tous les deux ans, la nécessité d'adapter les rentes AVS/AI à l'évolution des salaires et des prix. Pourquoi n'avoir pas suivi les exigences des deux motions? Il est apparu que, sous prétexte que les titres des deux motions ne sont pas parfaitement identiques, il faudra encore un vote de confirmation lors de la session qui débutera le 28 novembre.

Cette adaptation doit aussi toucher les prestations complémentaires qui, si l'on s'en tient aux calculs radins du Conseil fédéral, devraient passer de 19'610 francs à 20'100 pour une personne seule et de 29'415 francs à 30'150 pour un couple.

L'AVIVO attend que l'adaptation complète des rentes soit au moins confirmée et y veillera.

Ne passer désormais que par l'informatique?

L'Office fédéral des statistiques (OFS) dévoile une enquête qui montre que 20% de la population suisse ne possède que des connaissances de base restreintes dans le domaine numérique, voire aucune connaissance. Il y a donc une personne sur cinq qui est exposée à une sorte d'exclusion sociale.

En effet, de plus en plus d'administrations, d'assurances, de transports publics, de gérances, de média et de commerces ne communiquent que par informatique et l'exigent de leurs assurés, de leurs clients, de leurs partenaires. Le contact humain disparaît au profit de ce qui est présenté comme un système facilitateur. Difficile de s'en sortir pour les impôts, les démarches administratives sans la soi disant magie des machines. Tout service public se blottit désormais dans cette tendance devenue toute naturelle pour les jeunes générations certes mais en somme pour 80% de la population.

Difficile dès lors d'éviter de se sentir exclu si l'on ne maîtrise pas les codes ou surtout si l'on ne dispose pas du matériel indispensable et souvent cher.

Rappelons que chaque mardi Nathalie accueille à l'AVIVO ceux qui ont besoin d'aide ou de conseils concernant téléphone, tablette ou ordinateur. Il faut s'inscrire au 021 312 06 54 pour une heure individuelle. N'hésitez pas. L'informatique au fond ce n'est pas du tout sorcier!

Votre présidente Christiane Jaquet-Berger